

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 mars 2023

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 22 mars 2023 à 20h00 à Mairie.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 22 MARS 2023

Le 22 mars 2023 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, CROISE Lucie, FRADIN Sylvie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire, CHAUDIER Marc, COIFFET Lydia

Absent : Maxime BAUDU qui a donné procuration Jean-Yves BILHEU

Secrétaire de séance : Lydia COIFFET est nommée secrétaire de Séance

FICHE FINANCIERE 2022

Monsieur le Maire détaille les chiffres de l'analyse financière pour l'année 2022.

Le montant des impôts locaux sont inférieur à la moyenne départementale, régionale et nationale. La capacité d'autofinancement par habitant est de 103 € et l'encours de la dette s'élève à 748 € par habitant.

ETAT DES TAXES D'IMPOSITION 2023

Monsieur le Maire présente l'état des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe foncière.

Après discussion et vote à 9 voix contre et 8 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et fixe les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taxe foncière bâti : 35,10 %
- Taxe foncière non bâti : 52,30%
- Taxe d'habitation : 13,45%

20h30 - Arrivée de Mme Sylvie Fradin et Mme Marie Gauvit

BUDGETS PRIMITIFS 2023

Monsieur le Maire présente les différents budgets primitifs de la commune pour l'année 2023

COMMUNE

Fonctionnement : 1.789.067,17 €

Investissement : 1.182.913,49 €

VILLAGE COMMERCIAL

Fonctionnement : 221.648,77 €

Investissement : 212.245,77 €

RESTAURANT

Fonctionnement : 51.663,30 €

Investissement : 63.246,21 €

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Fonctionnement : 241.175,15 €

Investissement : 217.525,15 €

LOTISSEMENT DU BELVEDERE

Fonctionnement : 65.581,30 €

Investissement : 83.712,98 €

LOTISSEMENT DE LA VILLE

Fonctionnement : 677.700,51 €

Investissement : 678.702,45 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal et ses budgets annexes pour l'année 2023

RENOVATION DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DE LA SALLE POLYVALENTE - Validation de l'Appel d'Offre

Monsieur le Maire a présenté les résultats d'appel d'offres pour la rénovation du restaurant scolaire et de la salle Polyvalente. Le Conseil municipal décide d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres et donne tout pouvoir au Maire de signer et d'exécuter les marchés suivants :

Lot n°1 - Désamiantage	NOUVELLE AQUITAINE	25.056,75 € HT
Lot n°2 - Gros Œuvre	LAPIERRIERE ET FILS	15.184,88 € HT
Lot n°3 - Charpente/Couverture Métallique	GAURIAU	73.818,28 € HT
Lot n°5 - Cloison Sèche/Plafond/ Acoustique	VERGNAUD	39.263,48 € HT
Lot n°6 - Peinture	BUTET Tony	5.670,50 € HT
Lot n°7 - Chauffage-Ventilation	GUYONNAUD	33.600,62 € HT
Lot n°8 - Electricité	GUYONNAUD	20.395,77 € HT

Le Lot n°4 - Menuiserie extérieure et intérieure ayant été infructueux, l'appel d'offres va être relancé pour ce lot.

AGGLO2B - Education musicale en milieu scolaire 2023-2024

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, par le biais du Conservatoire de Musique, propose aux écoles qui le souhaitent et après l'accord du conseil, un temps d'Education Musicale Scolaire effectué par un musicien intervenant du Conservatoire.

Le coût de cette intervention s'élève à 60 € TTC de l'heure.

Après discussion, le conseil décide

- de rester comme l'an passé à savoir 15h pour chaque école pour l'année 2023/2024
- mandate le maire à signer la convention avec l'AGGLO2B

PRISE EN CHARGE LOCATION SALLE DE LARGEASSE DE L'APEL PAR LA COMMUNE

L'association des parents d'élèves de l'Ecole St Laurent avait réservé le 29 octobre 2022 la salle de Largeasse pour leur loto car la salle omnisports de La chapelle St Laurent était prise par l'association du Rebond Chapelais. Le prix de la salle de Largeasse s'élève à 370 €. Le conseil municipal décide de prendre en charge la facture de la salle de Largeasse pour l'association des parents d'élèves de L'Ecole st Laurent.

EMPLACEMENT DE LA LAVERIE

Concernant l'implantation de la laverie, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la laverie serait implantée derrière le village commercial à côté de la station de lavage. L'entreprise aura à sa charge l'entretien la maintenance, le relevé de caisse et la plateforme béton pour installer la laverie. Reste à charge pour la commune les consommations d'eau et d'électricité. Reversement à la commune de 15 % du chiffre d'affaires, contrat sur 7 ans ;

EMPLOI ETE

Le conseil municipal décide de renouveler les emplois d'été pour l'année 2023. Recrutement de 4 jeunes de + 16 ans pour une durée de 15 jours chacun.

ECOLE PUBLIQUE - DEVIS INFORMATIQUE

Monsieur le Maire présente un devis de matériel informatique pour l'Ecole publique (batterie/disque dur/graveur DVD). Le coût d'élève à 1290 €. Le conseil municipal accepte ce devis.

ANCIENNES LAGUNES A LA MERLAUDIERE

Monsieur Paulet, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal d'un éventuel achat des anciennes lagunes pour faire des plantations de peupliers. Le conseil municipal donne un accord de principe favorable.

SUBVENTION VETETISTES CHAPELAIS

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 400 € à l'Association de VTT qui fêtera son 30^{ème} anniversaire en octobre.

Prochaine réunion de conseil municipal : le 19 avril 2023